

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2019

Le neuf décembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire), DUPRÉ Benoît + 1 pouvoir, URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), DUPRÉ Philippe + 1 pouvoir, FRISON Fabrice + 1 pouvoir, HENOCQUE Nicolas+1 pouvoir, VAN MOORLEGHEM Didier,

Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale + 1 pouvoir, (adjointes), DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie + 1 pouvoir, LORIDANT Sylvie,

Absents : Messieurs DELATTRE Albert, NIOT Daniel (pouvoir Mr Frison) VOISIN Vincent, Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Hannecart), DUPRÉ Magalie (pouvoir Mr Dupré P.), GUILLOTTE Monique (pouvoir Mr Dupré B.), HÉNOCCQUE Cécile (pouvoir Mr Hénocque), NOBECOURT Martine (pouvoir Mme Lefèvre)

Secrétaire de séance : Mr HÉNOCCQUE Nicolas

Convocation du 03.12.2019

Membres en exercice : 22

membres présents : 13

membres votants : 13+6 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 25 septembre 2019
- Rapport du Maire
- Logement de Grécourt
- Place publique
- Défibrillateur
- Questions diverses

Mr Hénocque est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Église St Médard : protection des abords
- Convention Valorem : mode de paiement à modifier
- Convention FDE : Elargissement du secteur

Le Conseil donne son accord pour ces rajouts.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2019

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

➤ Salle Brohon :

Le problème de la reconstruction n'est toujours pas résolu, il subsiste un différend entre les deux assurances AXA pour le bailleur et AMP pour la collectivité. Ce différent consiste en un désaccord sur les montants de répartition des frais pour chacun. Malgré plusieurs interventions, téléphoniques et mail de la part de la Mairie rien ne bougeait. Un dernier mail beaucoup plus menaçant a réussi à faire réagir les AMP, quand on menace de faire intervenir les médias et les services juridiques, ça déraille un peu la mécanique. L'assureur de la commune a donc pris contact avec les entreprises en difficultés financières suite à ces travaux pour pouvoir débloquer un peu d'argent sur le compte de séquestre dédié aux travaux.

Une demande de raccordement électrique a été lancée auprès de ENNEDIS réseaux pour le N° 12 rue principale correspondant à la salle Brohon, le bailleur va faire de même pour le logement au 12 Bis. Un rendez-vous est fixé au 20 décembre sur place avec le technicien d'Ennedis.

Un souci sur l'entente entre les compagnies d'assurance fait que ce dossier patine encore, au début la répartition était de 50-50 mais au fil des débats, elle s'oriente vers 75 AXA et 25 AMP. Souhaitons que ce soit acté le plus rapidement possible maintenant. (70 000€ de travaux en cours et non réglés)

➤ Incendie bâches service :

Dans cet incendie, la commune a perdu sa remorque, celle-ci a été remplacée dans un premier temps et le remboursement est toujours attendu de l'assurance de l'entreprise. Mr Colson de l'AMP a relancé le vendredi 29 novembre, la compagnie de l'entreprise.

➤ Rue du monument :

Le cabinet EVIA a déposé un pré-chiffrage en tenant compte des risques maximum, et tous les aléas possibles, c'est à préciser, car le chiffre est très important.

Pour une voirie en sens unique, classement poids lourds avec traitement des eaux pluviales sur une partie du trottoir PMR, signalisation incluse pour un montant de 306 000€. Chiffre trop élevé et qui doit être vu à la baisse en revoyant le cahier des charges qui est prévu pour du super lourd.

Même si la commune peut compter sur un fond de concours de la CCES au taux de 25% et avec un dossier de traitement des eaux pluviales pour obtenir une aide aussi, le reste à charge communal serait trop élevé.

Autre problème lié au traitement des eaux sur place, il manque un peu d'espace pour traiter le côté monument, on peut laisser comme cela ou avancer pour le futur.

Près du monument, il y a un terrain qui est placé en espace réservé, une partie de ce terrain pourrait être employé pour y faire une infiltration des eaux et permettrait d'y intégrer les eaux venant du haut de Canisy de sorte qu'il y en aurait moins en bas. Mais pour cela, il faudrait faire une proposition d'achat au propriétaire à qui Mr le Maire a adressé un mail la semaine dernière pour avoir un contact. En retour, la commune a l'autorisation d'utiliser une partie de ce terrain, il suffit d'établir une convention d'occupation du sol.

➤ Modification budgétaire :

On arrive en fin d'année et certains articles sont en manque tandis que d'autres sont en excédent. Ceci est dû au type de classement des nouveaux postes avec les reprises d'ancienneté, des modifications indiciaires en cours d'année non planifiables et aussi aux charges changeantes.

Un virement de crédit de 9 380 € a été nécessaire depuis le 022 dépenses imprévues vers le 012 : salaires et charges du personnel. Il n'est pas besoin de délibération mais le conseil doit en être averti.

➤ Préparation du prochain budget :

Une étude avec le trésorier payeur a fait apparaître la possibilité de préparer un pré-budget pour l'équipe suivante, ce qui leur permettra de travailler dès leur prise de fonction, le fonctionnement sera établi mais pas l'investissement qui sera sur le compte N ° 026, qu'elle devra ventiler suivant ses besoins.

➤ Lieu dit ferme du calvaire :

Suite aux remarques effectuées par les services postaux sur l'adressage dans la commune qui a été évoqués lors du dernier conseil, Mr le Maire a eu une discussion avec les services de l'agence routière pour ce qui concerne le lieu dit ferme du calvaire.

Il a été donné l'autorisation de repérer cet endroit par des panneaux signalant l'appellation Ferme du Calvaire Commune de Hombleux, panneaux grisés en amont et aval du secteur ; panneaux qui seront mis en place par les services de l'agence routière gratuitement.

➤ Vidéo surveillance :

Pour répondre à la remarque évoqué lors du dernier conseil sur la possibilité de la mise en place de caméra de vidéo sur notre voirie, Mr le Maire a pris contact avec les mairies voisines de Nesle et Voyennes ainsi qu'avec la gendarmerie qui ont précisé avoir des soucis sur la qualité et le bon fonctionnement de ce système. Mr le Maire propose donc, si l'on doit travailler sur cette possibilité, de recontacter le prestataire qui a équipé la commune et qui a déjà donné de bon résultat suite aux différentes casses qui ont touché la commune.

Pour information, la location des 11 caméras autour de la mairie, la salle des sports, dans l'agence postale, le secrétariat ainsi que l'entrée principale de la salle des fêtes s'élève à un montant de 1290 € par trimestre.

Voyennes en a 4 en extérieur pour 995 € par trimestre.

Pour Hombleux-Bacquencourt-Canisy et Grécourt et protéger chaque entrée, il en faudrait environ 14. (7 sur Hombleux, 4 sur Bacquencourt, 3 sur Canisy et 2 sur Grécourt) de façon à couvrir le maximum de passage. Alors avant de lancer une demande de renseignements auprès du fournisseur et ne pas être sans arrêt relancé par eux, il faut savoir l'utilité d'une telle dépense.

➤ Chantier éolien :

- Parc Valorem

La société Valorem a accepté la convention de location pour la base vie à hauteur de 300 € par mois mais a le souci de ne pouvoir faire les paiements mensuels et propose de régler plusieurs mois d'un coup soit :

Pour 2019 de septembre à décembre 1200 €

Et pour la suite deux possibilités :

Payer dès à présent, les 300 € mensuel pour la période de septembre à décembre soit 1200 €, puis en janvier 2021, payer à terme échu l'année 2020 et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement des travaux.

Ou payer dès à présent 1200 € pour les 4 mois, septembre jusqu'à décembre, puis en janvier 2021 payer d'avance l'année 2021 et régulariser le solde de l'indemnité à la fin des travaux.

- Parc des loups

Une réunion de fin de chantier est planifiée demain mardi 10 à 10 h sur place avec l'entreprise travaux public, le responsable du projet et la commune. La question à l'ordre du jour est la remise en état des voiries et chemins

- Parc Hombleux 1 et 2

Une réunion d'information destinée aux propriétaires concernés par les modifications des deux parcs aura lieu dans la salle des fêtes ce mardi 10 à 19 h. Cette réunion sera menée par les deux sociétés Kallista et Eurowatt.

➤ Chantier d'insertion :

La commune a bénéficié du chantier ADI Somme qui a apporté une aide appréciable sur le nettoyage de la berge de la vieille Somme au niveau du barrage, ce chantier est revenu les 2,3 et 4 décembre avec une équipe de 10 personnes pour tailler la haie le long du chemin du pont bleu, elle a été rabaissée à 1,50 m.

➤ Conseillers communautaires :

La commune a reçu l'arrêté préfectoral concernant l'attribution des sièges des conseillers communautaire lors des prochaines élections, suite à la création de la commune nouvelle, Hombleux gagne 1 siège soit 3 conseillers et pas de suppléant pour les élections de 2020.

➤ Vente d'un terrain privé :

Un promoteur est venu à la Mairie pour signaler la possibilité de vente d'un terrain le long de la RD 930, ce terrain appartenait à Madame Michelle Vermeire. Il est situé en limite du terrain de foot et c'est pour cela qu'il est présenté au conseil ce soir, rien n'est fait seulement un projet de division parcellaire. A voir dans le futur ce que sera l'espace foot à cet endroit, auquel cas, il serait judicieux de prévoir un accès via le RD 930 et un autre via la rue du stade.

Les membres du conseil doivent en prendre connaissance surtout si un projet d'aménagement de ce secteur serait à l'ordre du jour dans un futur proche car une partie de ce terrain pourrait être utilisé pour un accès à l'arrière du terrain de football.

Avec le PLU, nous avons la possibilité de préempter ce terrain ou du moins une partie avec un arrangement auprès des héritiers.

Rien à décider ce soir, seulement dire si c'est dans l'objectif futur de la commune.

A savoir qu'il avait été formulé l'idée de déplacer le terrain de foot vers le cimetière et faire des constructions à sa place actuelle.

➤ Assainissement :

Ce midi a eu lieu une réunion au siège du syndicat d'assainissement de la CCES à Nesle entre le président, la DGS, le responsable assainissement avec son comptable avec, comme objet, le manque de financement suite à un rappel de la SUEZ en charge de la station d'épuration d'Eppeville.

Ce rappel concerne 2017 et 2018 sur un volume rejeté de l'ordre de 71 000 m³ annuel pour 2017 et 69 000 pour 2018.

Donc les débats ont porté sur la véracité de ces chiffres que Mr le Maire a refusé de suite car après deux années, il est difficile de valider tel que présenté. Ce problème est aussi identique pour Voyennes.

Mr le Maire a demandé que soit faite une expertise des systèmes de comptage et aussi de la méthode d'interprétation des relevés qui viennent en décompte (Hombleux-Voyennes-Matigny+Canisy).

Les services de la CCES demandent que la commune, au travers d'une convention, s'engage à combler la somme manquante soit 79 000 €, alors quand on voit que la SAUR a versé l'année dernière, pour payer

les effluents de 2018, près de 100 000 € (18000 en février et 84000 en octobre) et que ces sommes n'apparaissent pas dans le décompte du budget attribué à Hombleux, on peut se poser beaucoup de questions.

Dans l'immédiat, la CCES a rejeté les comptes.

LOGEMENT DE GRÉCOURT

La Mairie a reçu l'accord de subvention de la part du Département dans le cadre du contrat de Ruralité géré par la CCES pour un montant de **19 178 €**.

L'arrêté de subvention nous a été adressé lundi dernier, il était attendu pour lancer cette réunion et donner suite à ce dossier. Mr le Maire a demandé la remise à jour des devis et sollicité un autre électricien pour avoir un devis de comparaison.

Le financement était prévu avec un emprunt en face mais comme nous avons pu conserver une partie du fonctionnement de l'assainissement soit 46 K€ auquel nous ajoutons la subvention obtenu 19 K€ et le montant de la vente du terrain rue sole triquet de 20 K€ qui n'était pas prévu, il est possible de ne pas avoir recours à l'emprunt. Ce qui permettra de garder une capacité d'emprunt pour les travaux de voirie rue du monument qui sera reporté au budget 2020.

Ce dossier de financement sera finalisé sur 2020

Position du conseil : accord de lancement du projet ?

Mme Lefebvre intervient en disant que sans devis, on ne peut pas voter

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas de modification dans les travaux.

Pour	Contre	Abstention
11	0	8

A la majorité, les membres du Conseil autorisent le lancement des travaux au logement de Grécourt.

PLACE PUBLIQUE

La plantation des haies a eu lieu début novembre, il manque quelques éléments suite à un défaut de livraison, les serres traitent ce dossier auprès de son livreur.

Comme déjà précisé, cet espace sera interdit aux poids lourds sauf lors de la fête locale, c'est pour cela qu'une demande de chiffrage d'un système limitant la hauteur d'accès à 2 ml, vous est proposée ce soir pour un montant de 4 720. € HT soit 5 664 € TTC, étant de l'investissement, on récupère une partie de la TVA soit 774.26 € de FCTVA. Pour combler les passages de chaque coté, quelques barrières seront posées dans l'attente de ce que sera l'aménagement futur.

Mme Lefevre demande de se renseigner pour savoir si la DETR peut prendre en charge

Position du Conseil : Accord pour la mise en place de portique ?

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent l'installation de portique sur la place publique.

DÉFIBRILLATEURS

Une nouvelle loi impose aux collectivités la mise en place d'un défibrillateur dans chaque local mise à la disposition du public, à compter du 1er Janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, puis applicables pour le 1er janvier 2021 pour ceux de la 4ème catégorie et pour finir au 1er Janvier 2022 pour ceux de la 5ème catégorie. Tous les bâtiments publics de Hombleux sont de 5ème catégorie.

Néanmoins, en ce qui concerne les deux salles extérieures et le terrain de foot, la possibilité de sauver une vie peut nous inciter à les équiper le plus tôt possible,

L'équipement de la commune : 1 fixe à la Mairie et 1 mobile en location pour un coût de 359.60 € par trimestre.

La communauté de Commune se propose de lancer une commande groupée, aucun prix n'est présenté pour le moment, le choix d'y participer en revient aux communes.

La question est :

La commune attend-elle d'être dans l'obligation ?

Doit-elle contacter son prestataire pour l'ajout d'un ou deux appareils ?

Doit-elle voir la proposition de la CCES si elle a lieu

Choix du conseil :

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'attendre pour installer un nouvel équipement.

Pour
19

Contre
0

Abstention
0

EGLISE SAINT MEDARD

Il a été rapporté à la mairie, et à plusieurs reprises, la chute d'éléments en ciment. Le passage d'un drone a été demandé pour effectuer un contrôle des abats sons et des corniches, Mr le Maire projette quelques clichés inquiétants devant le conseil.

Mr le Maire souhaite lancer une alerte sur le fait que le ciment se dégrade fortement et attend de la part des membres un conseil pour éviter un accident.

Outre le fait de mettre en place un périmètre de sécurité autour du clocher, peut-être lancer un bureau d'expertise mais à savoir lequel.

On parle de remplacer les abats sons par des volets en matériaux composite, l'expertise déterminera les bons choix, (installer une marquise au dessus de l'entrée, faire intervenir un architecte).

CONVENTION VALOREM

Comme stipulé plus haut dans le rapport du Maire, la société Valorem demande à modifier la convention pour changer le mode de paiement.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de modifier la convention en demandant le paiement d'avance.

Pour
19

Contre
0

Abstention
0

CONVENTION FDE

Suite à la fusion, il faut étendre le périmètre au secteur de Grécourt en complément de Hombleux.

Pour
19

Contre
0

Abstention
0

A l'unanimité, les membres du Conseil votent pour l'intégration de Grécourt dans la convention.

INFORMATIONS :

La CCES a adressé une information concernant la mise en place du déneigement sur le territoire, comme les années précédentes, un service est mis à notre disposition. Equipées de 10 lames, la CCES est en mesure de faire face aux intempéries neigeuses, les méthodes d'interventions et de responsabilité restent inchangées, à savoir, intervention des agriculteurs locaux sous forme de convention avec le Conseil Départemental de la Somme.

Le maire et les adjoints invitent les personnes de la commune, âgées de plus de 62 ans ou ayant 62 ans dans l'année, au traditionnel goûter de fin d'année. Celui-ci est totalement pris en charge sur leurs indemnités. Lors de ce rassemblement, il sera remis, aux anciens présents, leur colis de Noël offert par la commune sur le budget action social (ex CCAS), il a lieu le 18 décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Qu'en est-il de la plainte de Mme Polin ?

→ Mr le Maire a fait un courrier qui est lu aux membres du conseil et qui sera envoyé dès demain au procureur pour savoir ce qu'il en est.

La commune peut elle augmenter le budget des fournitures école qui a baissé de 10€ par élève ?

→ Non

La circulation rue de la râperie reste dangereuse : difficile de se croiser

La circulation entrée de Bacquencourt reste difficile (côté Hombleux)

De nombreux véhicules empruntent la rue Briam avec une vitesse excessive (camions, tracteurs ou autres)

Que peut-on faire ? Faire un sens unique ?

→ Mr le Maire ne peut rien y faire.

Est-il possible d'avoir un éclairage forcé pour les nuits du 24 au 31 décembre sur les communes ?

→ Oui

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h10.